

FÉDÉRATION DES MARCHÉS DE FRANCE

Monique Rubin, Présidente de la F.N.S.C.M.F
Nadine Villier, Secrétaire Générale de la F.N.S.C.M.F

Auditionnées par : Pierre Creuzet, Directeur fondateur Centre-Ville en Mouvement ;
Morgane Grillot, Responsable communication et des Relations presse ;
Constant Papillon-Amblard, Chargé de mission Europe

La Fédération nationale des marchés de France, « F.N.S.C.M.F » compte 20 000 adhérents, commerçants non sédentaires. Composée d'un maillage de 150 syndicats, organisations professionnelles régies par la loi du 21 mars 1884, répartis sur l'ensemble du territoire national, c'est la principale organisation de défense professionnelle du commerce ambulant.

► C'est à ce titre, que la F.N.S.C.M.F est habilitée à représenter la profession auprès des institutions et instances nationales, régionales et départementales.

CRISE SANITAIRE : ETAT DES LIEUX :

En raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, Les marchés de France sont interdits par ordre du Premier Ministre Edouard Philippe depuis le 23 mars dernier. Alternation à ce décret, une demande officielle du maire de commune qui peut déposer une demande de dérogation auprès du préfet de région.

Sur le terrain on remarque :

- L'absence de pouvoir décisionnel des maires, ils sont rendus incapable d'autoriser l'ouverture de marchés ouverts dans leur commune.
- Blocage des dérogations par de nombreux préfets qui ne souhaitent pas voir les marchés rouvrir.
- La création d'un guide méthodologique par la F.N.S.C.M.F afin de respecter les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale lors des marchés et ainsi éviter la propagation du virus.
- Fermeture également des Halles qui sont propriétés de la commune à l'inverse des Halles privées et de la grande distribution.
- 36 marchés ouverts en Ile-de-France sur un total de 900
- 50 à 60% en moins de ventes sur les fruits, les légumes et les volailles
- Depuis le 26 mars, réouverture de + de 3000 marchés sur le territoire

Les propositions :

Les propositions suivantes sont énoncées afin de préparer la réouverture des marchés tout en respectant les règles sanitaires en vigueur.

► Possibilité et autorisation pour les villes de rouvrir et/ou organiser des marchés ouverts tout en respectant les règles sanitaires en :

- Mettant des barrières de circulation
- Etablir un sens de circulation des marchés
- Entrées et sorties surveillées par des vigiles
- Penser un changement de sens des étales afin de limiter les contacts entre produits et consommateurs

► Une ouverture plus fréquente des marchés qui permettrait aux commerçants et aux clients de venir à tour de rôle, et éviter tout encombrement des zones urbaines ou tout rassemblement trop important les jours de marchés :

- Organiser les marchés avec des droits d'exposition des commerçants à tour de rôle
- Désencombrer la fréquentation du centre-ville en établissant un roulement
- Des marchés plus fréquents mais moins encombrés

► La possibilité d'étendre les marchés géographiquement sur le périmètre urbain en :

- Prenant la place de commerces qui pour le moment ne sont pas ouverts comme les terrasses de café ou d'autres magasins n'étant pas des magasins de première nécessité
- Limiter les rassemblements et les déplacements de populations trop conséquents en centre-ville

En somme :

Les propositions énoncées ci-dessus respectent strictement les normes d'hygiène.

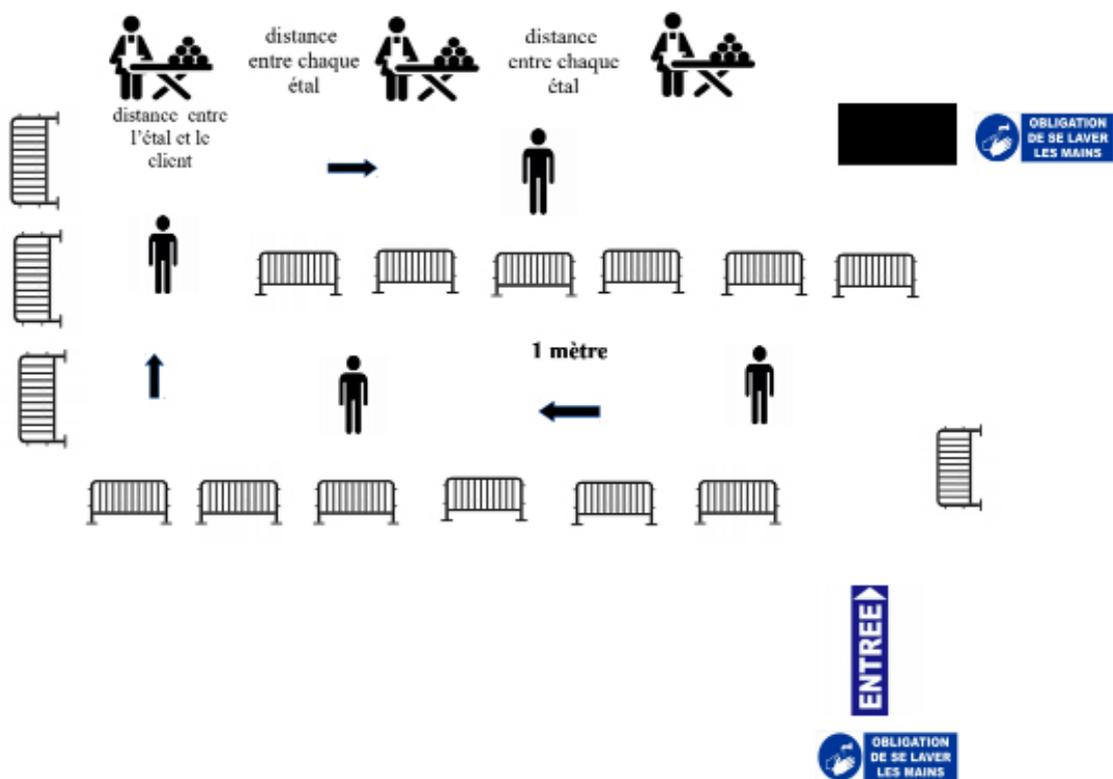
Elles sont explicitées dans un guide méthodologique clair et précis qui encadre des mesures de réaménagement des marchés afin de respecter également les mesures de distanciation sociale.

La réouverture des marchés permet une reprise de la vie commerçante et artisanale en centre-ville, permet de maintenir le lien essentiel entre commerçants et clients, et permet également de limiter les dégâts causés aux commerçants par le manque à gagner de ces semaines sans activités et à perte pour les denrées périssables.

***« On doit envisager avec sérénité la réouverture des marchés pour
demain et on veut travailler ensemble »***

Monique Rubin, Présidente de la F.N.S.C.M.F

Schéma indicatif de configuration des lieux et organisation géographique pratique des marchés



Exemple de circulation devant un étal

